

AQISEP

4^E COLLOQUE SUR L'APPROCHE ORIENTANTE

GRANDS ATELIERS ORIENTANTS

JEUDI LE 17 MARS 2005

GAO – 7 : L'APPROCHE ORIENTANTE ET LE MARCHÉ DE L'EMPLOI

ALLOCUTION PRONONCÉE PAR ANDRÉ BEAUDET

« Nous croyons qu'il est essentiel de tout mettre en oeuvre pour qu'aucun jeune ne quitte le système scolaire sans y avoir acquis une qualification professionnelle qui lui permette de s'intégrer au marché du travail. »

Rapport des États généraux sur l'éducation, 1996

MESDAMES ET MESSIEURS,

Je vous salue.

Qu'il me soit permis de remercier les personnes qui ont organisé ce 4^e Colloque sur l'approche orientante de m'y avoir invité pour explorer avec vous la question de « l'approche orientante et le marché de l'emploi ».

L'atelier se divisera en trois parties. Dans un premier temps, je procéderai à un bilan de la fonction qualifiante par le système d'éducation québécois. Dans un deuxième temps, j'examinerai certaines conditions qui m'apparaissent essentielles pour rendre le moins efficace l'approche orientante et enfin, tous ensemble, nous enrichirons le propos en échangeant quelques commentaires sur « l'approche orientante et le marché de l'emploi ».

I. Un bilan de la fonction qualifiante par le système d'éducation québécois

Qu'entend-on par cette fonction qualifiante du système d'éducation ? Permettez-moi de citer ce qu'en dit le Rapport des généraux sur l'éducation (1996). Avec Instruire et socialiser, les deux autres finalités que le Québec a formellement identifiées pour son système d'éducation,

« Qualifier – et je cite – fait aussi partie de la mission de l'institution éducative. Elle doit, en tenant compte des besoins du marché du travail ainsi que des champs d'intérêt et des aptitudes des élèves, jeunes ou adultes, assurer la formation et le perfectionnement nécessaires à l'exercice d'une activité professionnelle telle qu'elle permette à la société un développement durable et aux individus une intégration réussie au marché du travail de même qu'une adaptation permanente aux changements qui ne manqueront pas de se produire dans la nature et les exigences des emplois. »

Des rapports Tremblay (1962), Pagé (1995) à celui des États généraux sur l'éducation (1996) au Sommet sur la jeunesse (2000) et au dernier rapport annuel du Conseil supérieur de l'éducation (2003), s'il est une continuité dans la vision du système d'éducation, c'est bien cette nécessité affirmée et confirmée par tous de faire en sorte qu'aucun jeune ne quitte le système d'éducation sans y avoir acquis une formation de base incluant une qualification qui lui permette de s'intégrer au marché du travail et d'y progresser.

LES OBJECTIFS POUR 2010 : En octobre 1996, lors du Sommet socioéconomique de Montréal, les partenaires du Québec, représentants notamment des grands syndicats, des associations patronales, des ordres d'enseignement, du mouvement coopératif, des organismes communautaires et du gouvernement, dans la foulée des travaux du Conseil supérieur de l'éducation et des États généraux, ont fixé dans un important consensus de grands objectifs au système d'éducation québécois pour 2010. Il est à noter que ces objectifs n'ont jamais été remis en cause et sont d'ailleurs toujours présents dans les publications récentes – entendez : produites sous le nouveau gouvernement – du ministère de l'Éducation. Ainsi, en 2010,

- 85 % des jeunes Québécois et Québécoises devraient obtenir leur diplôme de fins d'études secondaires avant l'âge de 20 ans ;
- 60 % des Québécois et Québécoises devraient obtenir le DEC dans le courant de leur vie ;
- 30 % des Québécois et Québécoises devraient obtenir le baccalauréat dans le courant de leur vie.

Le ministère de l'Éducation a produit en 2004 deux documents qui présentent les données les plus récentes : *Indicateurs de l'éducation – Édition 2004* et *Le cheminement des élèves, du secondaire à l'entrée à l'université*. Tous les chiffres du présent texte sont tirés de l'un ou l'autre de ces documents disponibles sur le site internet du Ministère.

Au regard des objectifs fixés au système d'éducation pour 2010 lors du Sommet de 1996, la situation, selon les résultats connus les plus récents, est la suivante :

- 85 % des jeunes devraient obtenir leur diplôme de fins d'études secondaires avant l'âge de 20 ans : de 73.7 % en 1995-1996 , la situation est passée à 65.8 % en 2002-2003. On ne peut parler ici que d'un recul et d'une situation particulièrement dramatiques. La récupération à l'éducation des adultes est une stratégie de pis-aller nettement insuffisante (+13 %) et beaucoup plus onéreuse à tous points de vue que la réussite chez les jeunes.
- 60 % des Québécois et Québécoises devraient obtenir le DEC dans le courant de leur vie : de 38,2 % en 1995-1996 à 38,1 % en 2001-2002. L'écart demeure donc encore tout aussi énorme à combler pour répondre aux besoins du Québec, particulièrement en enseignement technique. Signalons que le taux d'obtention du DEC a augmenté de seulement 17 % depuis 25 ans et qu'il devait augmenter d'encore 22 % d'ici 2010, donc dans les cinq prochaines années, pour atteindre l'objectif fixé.
- 30 % devraient obtenir le baccalauréat au cours de leur vie : de 29.3 % en 1996 à 27 % en 2002. Encore un recul. Bien que les Québécoises en soient à 33,8 % (objectif atteint et dépassé par elles d'ailleurs déjà depuis 1996; Chapeau les filles !) ; les Québécois, eux, en sont encore à 20,5 %, à peine guère plus (3.8 % de plus) qu'en 1976, époque où les garçons étaient encore plus nombreux que les filles à obtenir le baccalauréat (16,7 % pour les garçons et 13.1 % pour les filles en 1976). En fait, c'est nettement à cause de la haute performance des filles à l'université – comme dans les autres ordres d'enseignement – si le taux d'obtention du baccalauréat universitaire est quand même relativement élevé à 27 %. C'est comme si, de moins en moins, l'université était faite pour les garçons. En tout cas, les garçons éprouvent une grande difficulté à y diplômer.

DES RÉSULTATS INSATISFAISANTS

- Ainsi, au secondaire, on essaie depuis plus de vingt-cinq ans de réformer sans succès la formation professionnelle. Elle accueille peu de jeunes : à peine 6 % des jeunes Québécois et Québécoises obtiennent le DEP (diplôme de formation professionnelle du secondaire) avant l'âge de 20 ans (et 26 % si l'on inclut les adultes de 20 ans et plus) alors que la moyenne dans les pays de l'OCDE est de 44 % avec une très forte prédominance des jeunes. La formation professionnelle est aujourd'hui composée à 70% d'adultes et une forte proportion des élèves qui s'y trouvent ont déjà fait un parcours à l'enseignement collégial quand ce n'est pas à l'enseignement universitaire. Ainsi, c'est un DEP - du secondaire - que finiront par obtenir environ 5 % des nouveaux inscrits à... l'enseignement collégial.
- Par ailleurs, la formation professionnelle est toujours mal arrimée tant à la formation générale qu'à la formation technique. Ainsi, les centres de formation professionnelle ne rendent pas disponibles des cours de formation générale. Pourtant, en vertu du régime pédagogique du secondaire, les cours de formation professionnelle peuvent compter pour pratiquement les deux tiers des unités nécessaires à l'obtention du Diplôme d'études secondaires (DES). Dans la réalité, la sélection privilégiée en formation professionnelle d'élèves ayant déjà une certaine formation collégiale ou au moins le DES (60 % des nouveaux inscrits en formation professionnelle sont déjà détenteurs du DES) situe indûment cette formation professionnelle au niveau postsecondaire. Le nombre d'élèves détenteurs du DEP qui accèdent à la formation technique correspondante reste tout à fait marginal et encore plus rares ceux qui accèdent aux autres formations collégiales. Le DEP n'a jamais eu cette capacité qu'avait, avant la réforme de la formation professionnelle de 1987, le DES avec mention professionnelle qu'il prétendait remplacer en en rehaussant la valeur, de permettre l'accès aux études collégiales.
- En matière de réussite, à l'enseignement professionnel, les nouveaux inscrits obtiennent le DEP deux ans après le début de la formation

dans une proportion de 63 %, les moins de vingt ans réussissant d'avantage que les plus âgés.

- En 2000-2001, selon les objectifs proposés par le rapport Pagé de 1995 et repris en 1996 lors du sommet socioéconomique, le système de formation professionnelle des commissions scolaires aurait dû diplômer 4 fois plus de jeunes de moins de vingt ans qu'en 1996, donc, passer d'environ 5000 jeunes diplômés en 1996 à environ 20000 pour l'année 2000-2001. De fait, en 2000-2001, la formation professionnelle a émis 5960 diplômes à des jeunes de moins de vingt ans. Un résultat de moins de 1000 nouveaux jeunes diplômés de plus au lieu des 15000 supplémentaires visés.
- À l'enseignement collégial, les nouveaux inscrits obtiennent le DEC deux ans après la durée prévue de deux ou de trois ans dans une proportion de 61 %, soit, 68 % en enseignement préuniversitaire et 55 % en enseignement technique. Le taux de réussite est très nettement supérieur pour les élèves qui s'inscrivent à l'enseignement collégial à 17 ans plutôt qu'à tout autre âge plus avancé.
- Les Québécois et Québécoises obtiennent un premier diplôme collégial au cours de leur vie dans une proportion de 38 %, soit 23 % en enseignement préuniversitaire et 15 % en formation technique.
- Enfin, un peu plus de 40 % des personnes qui ont accédé au premier cycle universitaire en 2002 n'étaient pas détentrices d'un DEC. Il s'agit pourtant là – avoir un DEC – d'une condition que plusieurs identifient comme obligatoire pour l'accès aux études universitaires.

Ainsi, depuis 1996, malgré les diverses politiques mises de l'avant, le système d'éducation du Québec non seulement n'a pas progressé dans la direction des objectifs fixés pour 2010 mais a nettement régressé, mettant le Québec et ses régions dans une situation encore moins reluisante aujourd'hui qu'en 1996 alors que le besoin était déjà vu comme pressant à ce moment-là.

Globalement, selon les plus récentes données, plus de quatre personnes sur dix oeuvrent et oeuvreront sur le marché du travail sans jamais avoir été qualifiées par le système d'éducation, c'est-à-dire sans y avoir acquis au cours de toute leur vie, jeune ou adulte, une formation dite qualifiante préparant à l'exercice d'une occupation professionnelle et sanctionnée par le DEP, le DEC technique ou le baccalauréat. Plus de quatre Québécois sur dix acquièrent donc une qualification professionnelle uniquement en entreprise, tout simplement par formation sur le tas. Et si l'on parle d'une qualification à l'âge normal de fréquentation scolaire, c'est plus d'un jeune sur deux qui quitte le système d'éducation sans y avoir obtenu une qualification reconnue. C'est énorme pour une société à économie dite développée, c'est scandaleux pour un système dont l'une des trois finalités est de qualifier 100 % des jeunes et c'est surtout désastreux pour ces jeunes qui, au sortir du système d'éducation, n'ont pas ce qu'il faut à leur insertion socioprofessionnelle dans la vie.

II. Conditions essentielles pour rendre le moins efficace l'approche orientante

J'aimerais vous raconter brièvement une autre histoire. En 1962, - c'était il y a longtemps, avant la création des polyvalentes et des cégeps et je n'avais pas encore le droit de vote car l'âge pour voter était encore de vingt-et-un ans - le gouvernement d'alors, devant la faible proportion de jeunes bénéficiant d'une préparation adéquate à leur insertion dans le marché de l'emploi, institua un comité d'études sur l'enseignement professionnel et technique présidé par m. Arthur Tremblay. On ne reviendra pas ici sur le contenu du Rapport Tremblay, - vous le connaissez tous, évidemment - mais il faut se rappeler que ce rapport mettait de l'avant une double approche dans la réforme qu'il proposait.

D'abord, **la multiplicité des voies de formation**. Pour assumer le mandat de qualifier le plus grand nombre de jeunes, nulle part le rapport Tremblay ne remet en cause l'existence des écoles de métiers, écoles techniques, écoles ménagères, centres d'apprentissage ainsi que toutes les catégories d'établissements qui existaient alors dont les commissions scolaires. Il confia tout simplement à l'ensemble de ces établissements et en particulier

aux commissions scolaires qui représentaient le milieu de l'éducation, le mandat de développer l'enseignement professionnel et technique selon les orientations qu'il mettait de l'avant.

L'une de ces orientations était **la continuité** dans la correspondance. En d'autres termes, il devait être naturel qu'un élève en électricité au niveau métier, si tel était son désir et s'il avait ce qu'il fallait, puisse accéder au programme technique en électricité et, plus tard, à une formation universitaire en électricité.

Malgré ces orientations soumises par le rapport Tremblay, la Commission Parent et le Ministère qui en est issu ont fait des choix différents. Toutes les catégories d'établissements ayant mission de qualifier des jeunes furent fusionnées aux polyvalentes et aux cégeps naissants, officiellement au nom de la polyvalence et pour créer des bassins suffisants d'élèves pour offrir un large éventail de services mais plus prosaïquement, me semble-t-il, pour retirer le plus de subventions possible dans le cadre de la loi votée en 1961 par le gouvernement fédéral sur la formation de la main-d'œuvre.

D'ailleurs, mon hypothèse est que durant la plus large part du XX^e siècle, le développement de la qualification chez les jeunes, des écoles ménagères et instituts ménagers aux écoles de métiers, écoles techniques ou centres d'apprentissage, des polyvalentes aux cégeps, donc tout le développement de la qualification chez les jeunes a été fait en fonction des politiques et des subsides fédéraux disponibles bien plus qu'en regard d'une pensée originale québécoise en la matière.

Par ailleurs, dans le cadre de la réforme Parent, les besoins étaient si nombreux, les inscriptions si explosives, que polyvalentes, cégeps et universités n'eurent pas à se concerter pour faciliter le passage des élèves d'un ordre au suivant dans des programmes correspondants.

Donc, la réforme Parent eut lieu sans qu'il fût nécessaire de maintenir et développer la multiplicité des voies de formation et sans réelle volonté de continuité dans les programmes correspondants. Les ordres secondaire, collégial et universitaire, hormis les conditions de passage de l'un à l'autre

étaient trois univers séparés et autonomes. On peut aussi signaler que l'approche disciplinaire universitaire a déteint sur les ordres précédents, ce qui n'est pas sans peser lourd sur la réforme au secondaire aujourd'hui. Mais cela est une autre histoire. Enfin, peut-être !

Or la multiplicité des voies de formation et la continuité dans les programmes sont à la base de ce que la Fédération des commissions scolaires du Québec a appelé la fluidité du système d'éducation dans son dernier rapport sur l'efficacité du système d'éducation. La fluidité du système d'éducation se manifeste par la capacité pour un jeune de progresser au travers le système de façon à éviter les impasses, les détours et recommencements inutiles et les retours onéreux pour lui.

Ainsi, quand un jeune qui en a le goût et la formation préalable se voit refuser l'accès à un programme de formation professionnelle parce que l'établissement, contingenté, lui préfère un autre jeune ayant une formation collégiale ou un adulte ayant le D.E.S., alors, le système ne fait pas preuve de fluidité à l'égard de ce jeune.

Quand ce jeune qui n'a pas le D.E.S. mais dispose de la formation préalable nécessaire ne peut accéder à un programme de formation professionnelle, alors, il se voit refuser cette possibilité que lui offre le régime pédagogique du secondaire de comptabiliser jusqu'à 36 unités en enseignement professionnel parmi les 54 nécessaires pour l'obtention de son D.E.S., alors, le système n'est pas fluide pour ce jeune.

Lorsqu'un jeune adulte se voit déclasser en présecondaire par un test objectif de français ou de mathématiques à l'éducation des adultes alors que son bulletin de l'année précédente au secteur des jeunes lui reconnaissait ses unités de secondaire 3 en cette matière, alors, on peut dire que le système n'est pas fluide pour ce jeune.

Par ces exemples, on touche des problèmes fondamentaux du système de formation professionnelle des jeunes au Québec.

L'on pourrait multiplier les exemples de cette absence de fluidité à tous les ordres d'enseignement. Je suis pas mal certain que vous avez vos propres exemples à l'esprit.

Conclusion

Nous l'avons dit, deux conditions apparaissent minimalement nécessaires pour rendre le système d'éducation davantage fluide : la multiplicité des voies de formation et la continuité systématique entre elles. Cette fluidité implique donc notamment que pour un grand nombre de jeunes les diverses voies de qualification deviennent une façon tout aussi normale et régulière que la formation générale pour accéder aux études universitaires. Puis-je signaler qu'en Allemagne, dans certaines facultés universitaires de génie, plus de 80 % des diplômés proviennent de la voie professionnelle du secondaire. Il en est de même en France et dans plusieurs pays européens où la voie de la formation professionnelle est une voie normale pour accéder à l'université.

Peu de jeunes bénéficient d'une formation qualifiante dans un système peu fluide où les voies sont peu diversifiées et sans continuité systématiquement recherchée entre elles : voilà une embûche majeure pour la mise en place et le développement systématique d'une approche orientante.

Peu de jeunes bénéficient d'une formation qualifiante les préparant à leur insertion sur le marché de l'emploi ou leur permettant d'accéder à des études supérieures : 6 % au secondaire et 15 % au collégial. Malgré les embûches, contribuer à augmenter ce nombre de jeunes, voilà un défi stimulant. Incidemment, en 1999, la Fédération des commissions scolaires du Québec fixait à 50 % la proportion des jeunes Québécois et Québécoises qui devraient normalement bénéficier de la voie qualifiante du secondaire.

« Tout mettre en oeuvre pour qu'aucun jeune ne quitte le système scolaire sans y avoir acquis une qualification professionnelle qui lui permette de s'intégrer au marché du travail », voilà un défi qui ne pourra pourtant être

rencontré notamment que par la mise en place et le développement systématique d'une approche orientante.

Ce sont vous les spécialistes des plans individuels de formation, des diverses formes que peuvent prendre les activités d'exploration et d'information professionnelle, des divers projets dont est porteuse l'approche orientante.

Pour ma part, le développement de l'approche orientante ne m'apparaît possible que dans la mesure où une proportion importante et grandissante d'intervenants et d'intervenantes du monde de l'éducation partageront l'intime conviction que qualifier est l'une des finalités du système d'éducation et que la qualification à l'exercice d'une occupation professionnelle fait partie intégrante de la formation générale de base que le système d'éducation doit rendre accessible à tout jeune.

Je vous remercie

André Beaudet

AQISEP, 17 mars 2005

a.beaudet@videotron.ca